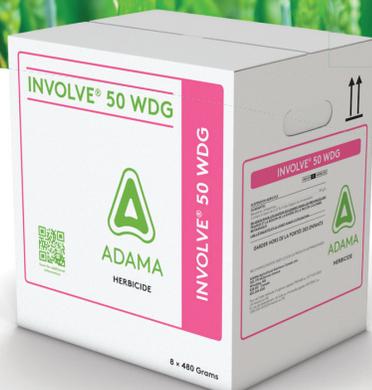




# INVOLVE<sup>MD</sup> 50 WDG

Nouvel herbicide du groupe 2 d'ADAMA permettant de supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et graminées en application de présemis.



## Matière active :

Tribénuron-méthyle

## Groupe d'herbicides :

Groupe 2

## Formulation :

50 % tribénuron-méthyle = granulés dispersibles dans l'eau (WDG)

## Doses d'application et formats :

Une caisse :

- 8 sacs de 480 g
- Permet de traiter 640 acres N.B. Chaque sac permet de traiter 80 acres à raison de 6 g/acre.

## CULTURES HOMOLOGUÉES :

- Alpiste des Canaries
- Haricots secs
- Féveroles
- Pois de grande culture
- Lupins blancs doux
- Avoine
- Soya
- Orge de printemps
- Blé (de printemps, d'hiver)

## MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Consulter l'étiquette homologuée pour connaître la liste complète des mauvaises herbes supprimées et pour obtenir des informations sur le mélange en réservoir.

## LORSQU'IL EST MÉLANGÉ EN RÉSERVOIR AVEC DU 2,4-D ESTER :

- Amarante à racine rouge
- Ansérine de Russie
- Bourse-à-pasteur<sup>1</sup>
- Chardon des champs (suppression des parties aériennes)
- Chénopode blanc
- Crépis des toits<sup>1</sup>
- Euphorbe à feuilles de serpolet
- Hélianthe annuel
- Kochia à balais (2<sup>e</sup> à 10<sup>e</sup> feuille)
- Laitue scariote
- Méliot
- Moutarde de l'Inde
- Moutarde des champs
- Neslie paniculée
- Radis sauvage
- Renouée liseron<sup>2</sup>
- Sagesse-des-chirurgiens<sup>1</sup>
- Sisymbre élevé
- Soude roulante
- Tabouret des champs<sup>1</sup>
- Vélar d'Orient
- Vélar fausse giroflée

## LORSQU'IL EST MÉLANGÉ EN RÉSERVOIR AVEC DU GLYPHOSATE :

- Amarante à racine rouge
- Blé spontané
- Brome des toits
- Canola spontané (y compris les variétés de canola tolérantes au glyphosate)
- Chardon des champs<sup>2</sup>
- Chénopode blanc
- Crépis des toits
- Folle avoine
- Ivraie de Perse
- Kochia à balais
- Lin spontané
- Moutarde des champs
- Orge spontanée
- Ortie royale
- Petite herbe à poux
- Pissenlit (suppression des parties aériennes)
- Renouée liseron
- Renouée persicaire
- Sagesse des chirurgiens
- Saponaire des vaches
- Sétaire géante
- Sétaire verte
- Soude roulante
- Tabouret des champs
- Vergerette du Canada

<sup>1</sup> Rosettes d'automne et jeunes pousses du printemps

<sup>2</sup> Répression seulement



# INVOLVE<sup>MD</sup> 50 WDG

## COMMENT INVOLVE AGIT-IL :

INVOLVE<sup>MD</sup> 50 WDG inhibe la production de l'enzyme ALS, ce qui stoppe rapidement la croissance de la plante et provoque une décoloration (rouge, jaune, violette) au point de croissance, laquelle se propage à toute la plante en 1 à 3 semaines.

## STADE DE LA CULTURE :

- Présemis

## VOLUME D'EAU :

- Par voie terrestre : 22 à 44 L/acre (55 à 110 L/ha)
- Ne pas appliquer par voie aérienne

## RÉSISTANCE À L'ENTRAÎNEMENT PAR LA PLUIE :

Éviter d'appliquer lorsque de fortes pluies sont prévues.

## MÉLANGES EN RÉSERVOIR HOMOLOGUÉS ET VALIDÉS :

- 2,4-D ester
- AIM<sup>MD</sup> EC
- Authority<sup>MD</sup> 480
- Banvel<sup>MD</sup> II
- Herbicide Banvel<sup>MD</sup> Dry EG
- Dicamba L
- Glyphosate
- Puma<sup>MD</sup> 120 Super

## DOSE D'ADJUVANT :

- Agral<sup>MD</sup> 90 à raison de 3,5 L pour 1000 L de solution de pulvérisation (0,35 % v/v)
- Tous les mélanges en réservoir ne nécessitent pas un adjuvant. Voir l'étiquette pour plus de détails.

## ROTATION DES CULTURES :

Un intervalle de réensemencement minimum de deux mois devrait être respecté après l'application de ce produit pour les cultures autres que les céréales. Après deux mois, on peut semer les cultures suivantes : canola, lin, lentilles, luzerne. Toutes les cultures peuvent être ensemencées l'année suivant l'application.

## DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE :

Sans objet

## DIRECTIVES DE MÉLANGE :

1. Ajouter un tiers du volume d'eau nécessaire dans le réservoir du pulvérisateur.
2. Tout en faisant fonctionner l'agitateur, ajouter la quantité nécessaire d'INVOLVE<sup>MD</sup> 50 WDG. S'assurer que l'herbicide est complètement dispersé avant l'addition des autres composants du mélange en réservoir.
3. Lorsqu'INVOLVE<sup>MD</sup> 50 WDG est en suspension, ajouter la quantité requise des autres composants destinés à être mélangés en réservoir.
4. Se référer à la section Instructions particulières aux mélanges en réservoir pour connaître l'ordre d'addition ainsi que les autres directives de mélange.
5. Ajouter le reste de l'eau. Si un agent antimousse est nécessaire, l'ajouter en dernier.
6. Utiliser un volume minimum d'épandage de 55 L/ha.
7. Pour les mélanges subséquents, réduire la quantité de solution restant dans le réservoir à 10 % ou moins du volume initial avant de recommencer l'opération à l'étape 1. Si cela est impossible, délayer INVOLVE<sup>MD</sup> 50 WDG dans une petite quantité d'eau (5-10 L) de façon à former une bouillie avant de l'ajouter au réservoir. Il n'est pas nécessaire de délayer le 2,4-D ester à faible volatilité. Une agitation continue est nécessaire pour maintenir les constituants du mélange en réservoir avec INVOLVE<sup>MD</sup> 50 WDG en suspension.
8. Si on a laissé reposer la préparation pendant un certain temps, bien l'agiter pour remettre les constituants en suspension avant la pulvérisation. Utiliser la préparation d'INVOLVE<sup>MD</sup> 50 WDG dans les 24 heures afin d'éviter que le produit ne se dégrade.

## RESTRICTIONS CONCERNANT LE PÂTURAGE :

Sans objet

## ENTREPOSAGE :

- Entreposer à plus de 5 °C dans le contenant d'origine fermé hermétiquement.
- Ne pas livrer ni entreposer près d'aliments de consommation humaine ou animale, de semences et d'engrais.

## CONSEILS PRATIQUES :

Le degré de suppression et la durée de l'effet dépendent de la sensibilité des mauvaises herbes, de leur taille, de la couverture de la pulvérisation et des conditions de croissance. L'activité du mélange d'herbicides peut être retardée par des conditions froides et sèches après l'application. Des dommages aux cultures de légumineuses peuvent se produire sur des sols à texture grossière, pauvres en matière organique (moins de 3 %), ou dans des champs aux sols variables, des zones graveleuses, des zones sableuses ou des buttes érodées. Évitez de semer des légumineuses dans des sols contenant plus de 50 % de sable.



Il est important de toujours lire et suivre le mode d'emploi inscrit sur l'étiquette du produit homologué. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.  
Numéro sans frais : 1-855-264-6262  
Site Web : ADAMA.COM/CANADA

<sup>MD</sup> INVOLVE est une marque déposée de ADAMA Agricultural Solutions. Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce de leurs sociétés respectives. © 2021 ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltée.